



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

climat

Question écrite n° 92807

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'avenir du lac Tchad qui risque de disparaître à l'horizon 2020 si aucune action internationale d'envergure n'est entreprise. Le lac Tchad est au cœur d'un écosystème riche en Afrique centrale qu'il convient de protéger. En 1992, la société d'ingénierie italienne Bonifica SpA avait remis à l'ordre du jour le projet Transaqua, canal utilisant la vallée du fleuve Chari pour un projet de transfert d'eau interbassins au départ de certains affluents du fleuve Congo vers le lac Tchad. Ce projet qui avait été conçu pour la première fois en 1982, vise à développer les ressources autour de ce lac et en particulier l'agriculture. Ce projet pourrait être vital pour plus de 20 millions de personnes. Il aimerait savoir si la France pouvait mobiliser ses partenaires européens pour protéger ce lac et améliorer son utilisation afin qu'il contribue à un développement durable et équitable des populations locales.

Texte de la réponse

Les Etats riverains du lac Tchad interpellent depuis plusieurs années la communauté internationale sur les enjeux liés à une éventuelle disparition du lac Tchad, accentué par le dérèglement climatique. Pour y remédier, ils proposent de transférer des quantités importantes d'eau à partir de l'Oubangui et de réaménager le Chari qui alimente actuellement le lac. L'expertise collégiale nord/sud, pilotée par l'Institut de recherche pour le développement, sur financement du Fonds français pour l'environnement mondial, a démontré que les services écosystémiques dans le bassin du lac sont plus diversifiés dans la configuration actuelle dite "Petit lac Tchad", avec crues régulières et que la priorité doit être donnée à un développement durable concerté. Compte tenu des multiples enjeux liés à ce transfert (coût, impacts écologiques) et des incertitudes scientifiques persistantes sur l'évolution du régime hydrographique du lac, des réserves sont portées sur ce projet. Le transfert des eaux n'aurait pas non plus nécessairement les effets escomptés. Compte tenu de ces éléments et conformément à l'engagement du Président de la République lors du sommet des chefs d'Etats "défis climatique et solutions africaines", la France entend poursuivre son engagement au côté des pays du bassin du lac pour valoriser tout le potentiel du lac et faire de cette zone un espace sécurisé, de vie et d'emploi, rendant un maximum de services écosystémiques. Pour ce faire, la France mobilisera ses experts et ses opérateurs publics de développement, dont l'AFD, le CIRAD et l'IRD, pour travailler, d'une part, avec la Commission du bassin du lac Tchad et, d'autre part, avec les Etats riverains. Les organisations non gouvernementales seront également des partenaires de référence. La France envisage de contribuer au soutien des processus de planification de la gestion des ressources naturelles à l'échelle des territoires et de mise en place d'un environnement propice aux investissements, ainsi qu'au financement d'investissements structurants (aménagements hydro-agricoles, restauration des terres, mobilité pastorale, ...) et d'actions de renforcement de capacité et de conseil permettant de gérer de manière durable les investissements réalisés. De manière plus spécifique la France se mobilise pour : 1/ Poursuivre son appui dans l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau et de la prévision du risque climatique à travers un suivi des données hydrologiques et météorologiques en mobilisant les instituts de recherches français, au premier rang desquels l'Institut de recherche pour le développement. 2/ Contribuer à

renforcer les organismes régionaux impliqués dans la gestion de la ressources en eaux de ces bassins. L'appui au renforcement des capacités des autorités de bassins concernées (CICOS et CBLT) pourrait être poursuivi, ainsi que l'appui de la France à l'OSS et au comité inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui interviennent sur les enjeux de maîtrise de l'eau et de lutte contre la désertification ayant un impact direct sur la gestion de la ressource en eau de ces bassins. 3/ Contribuer au financement à l'échelle nationale d'une partie des actions retenues dans les programmes régionaux. Ainsi, la France pourrait financer des actions identifiées à l'échelle des pays qui contribuent à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes des deux bassins aux impacts du changement climatique. Parmi ces actions, celles visant à faciliter la mobilité des élevages pastoraux, à restaurer les terres dégradées (notamment les parcours) et à appuyer les agriculteurs familiaux des bassins concernés à adopter des pratiques agroécologiques et une gestion durable des ressources naturelles, notamment des terres, pourraient être promues, en lien avec les annonces de la France sur la Grande Muraille Verte. La France pourrait par ailleurs s'engager à financer des investissements durables en matière d'irrigation et d'aménagement hydroagricoles, à appuyer l'amélioration de la préservation et de la gestion de la ressource en eau et le financement des infrastructures de réduction des risques de catastrophes naturelles. Enfin, la France travaille avec ses partenaires dans la perspective de mobiliser, sur ces différents éléments, des fonds complémentaires via notamment le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92807

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 914

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8774